

Jardin Suisse

Association suisse des entreprises horticoles
Valais



Cahier de présentation

Sommaire

Un peu d'histoire	3 - 4
Les buts principaux de l'Association	5
Les avantages d'être Membre	6
10 bonnes raisons pour devenir Membre	7
Le Comité	8
Nos entreprises membres	9 - 11
Combien ça coûte ?	12
Contact	13
Site Internet	14

Un peu d'histoire...

Créée en 1971, sous l'impulsion du Maître Paysagiste Jean Frachebourg et dénommée alors Groupement des Paysagistes Valaisans, notre entité est restée longtemps une réunion annuelle de quelques entrepreneurs dynamiques qui avaient compris que l'union fait souvent la force et que de vivre en franc-tireur n'était pas toujours la meilleure façon de faire avancer la profession. Notre Association compte 48 entreprises membres à ce jour.

En 2013 l'Association Valaisanne des Paysagistes décide de rejoindre les rangs l'Association faîtière JardinSuisse.

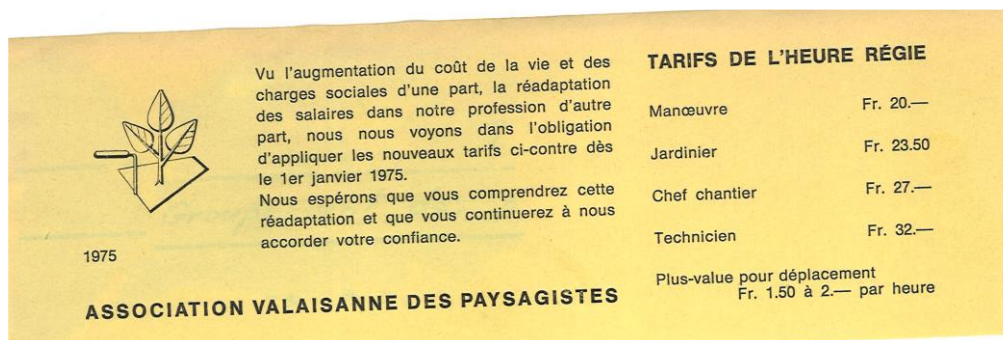
Depuis le 1^{er} janvier l'Association Valaisanne des Paysagistes devient JardinSuisse Valais.

Des soucis toujours d'actualité...

Dans le procès-verbal de l'Assemblée de 1975 présidée par M. Jean Frachebourg, nous pouvons remarquer que certains soucis de l'époque restent encore d'actualité aujourd'hui comme par exemple la concurrence de la profession avec le gros œuvre :

« Le Président nous fait savoir que l'AVE a prévu une augmentation de Fr. 0.70 par heure. Se rallie à cette augmentation MM. Boll et Rithner par Gianini où des augmentations analogues sont accordées au personnel manoeuvre. Certains membres ne sont pas d'accord et pensent qu'il faut rester en dessous de Fr. 0.70 par exemple 0.50. Immédiatement des réactions fusent montrant par là qu'il n'est pas facile d'accorder les violons dans de telles circonstances, mais il ressort pour l'ensemble de l'assemblée qu'il faut se tenir aux tarifs de l'AVE, faute de quoi nous ne manquerons pas d'avoir de graves ennuis sous peu. »

Les Tarifs de l'heure de régie existaient également à cette époque pour les différents sous-groupes de la profession:



1975

Vu l'augmentation du coût de la vie et des charges sociales d'une part, la réadaptation des salaires dans notre profession d'autre part, nous nous voyons dans l'obligation d'appliquer les nouveaux tarifs ci-contre dès le 1er janvier 1975. Nous espérons que vous comprendrez cette réadaptation et que vous continuerez à nous accorder votre confiance.

TARIFS DE L'HEURE RÉGIE	
Manœuvre	Fr. 20.—
Jardinier	Fr. 23.50
Chef chantier	Fr. 27.—
Technicien	Fr. 32.—
Plus-value pour déplacement Fr. 1.50 à 2.— par heure	

ASSOCIATION VALAISANNE DES PAYSAGISTES

Certes, le coût de la vie n'était pas même, mais quelle évolution, si l'on prend par exemple le salaire du Technicien – qui correspond aujourd'hui au Contremaître – a passé de Fr. 32.-- en 1975 à Fr. 89.-- en 2009.

Adhésion et nomination

En 1980, M. François Nicollier avait fait une demande d'adhésion à l'Association qui avait été traitée comme suit :

« Une demande d'adhésion a été enregistrée au nom de M. François Nicollier. L'assemblée retient sa demande et souhaite quelques années de pratique avant de faire partie de l'association. »

En 1982, M. Frachebourg passe la main comme Président et M. Jean-Claude Berclaz lui succède.

Convention collective

Dans les années 80-90, les paysagistes ne disposant pas de convention collective qui leur était propre, des demandes insistantes se faisaient de la part du gros œuvre pour adhérer à leur convention, notamment en ce qui concerne l'horaire de travail.

AVP.

COMMISSION PARITAIRE
DU BATIMENT ET DU GENIE CIVIL DU CANTON DU VALAIS

<p>1951 Sion, Case postale 32 Avenue de la Gare 39</p>	<p>Téléphone: (027) 22 32 32 Chèques postaux: 19-3352</p>
--	---

<p>Votre réf. : Notre réf. : ZU'sc</p>	<p>Association Valaisanne des Paysagistes Par son Président M. Stéphane BERRA Rue du Collège 9 bis 1870 <u>MONTHEY</u></p>
--	--

Sion, le 21 décembre 1987

Concerne : Horaire de travail

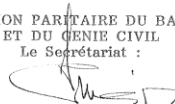
Monsieur,

Nous nous permettons de vous rappeler notre demande du 30 octobre 1987, relative à l'objet précité et nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître votre point de vue quant à votre adhésion à la Convention collective.

Nous restons dans l'attente de vos nouvelles à ce sujet.

Entre temps, nous vous présentons, Monsieur, nos cordiales salutations.

COMMISSION PARITAIRE DU BATIMENT
ET DU GENIE CIVIL
Le Secrétariat :



Au travers de ces quelques extraits de procès-verbaux, nous pouvons constater quel immense chemin a été parcouru depuis les années septante jusqu'à nos jours. Ce qui était à ces débuts, un peu une sorte d'amicale – n'ayons pas peur des mots –, s'est gentiment structurée et professionnalisée pour atteindre la situation que l'on connaît aujourd'hui.

Les buts principaux de l'Association

- ✓ Sauvegarder par toutes les mesures appropriées les intérêts communs des entreprises de paysagisme du canton ;
- ✓ Travailler à l'établissement de rapports amicaux entre les employeurs de la branche et avec les autres corps de métiers ;
- ✓ Régler les conditions de travail et de salaire et établir des relations cordiales entre employeurs et employés ;
- ✓ Poursuivre un assainissement des conditions de concurrence en pratiquant l'application généralisée de normes raisonnables pour les soumissions, l'adjudication et l'exécution de travaux ;
- ✓ Contribuer au développement et au perfectionnement de l'enseignement professionnel ;
- ✓ Sauvegarder le bon renom de la profession en veillant à ce que chaque membre observe les règles de la conscience professionnelle et la loyauté commerciale.



Les avantages d'être Membre

Voici la liste des avantages d'être membre de notre Association :

- ✓ Des cours de sécurité au travail à prix préférentiel ;
- ✓ Des avantages au niveau de la formation supérieure via JardinSuisse ;
- ✓ Un service d'assistance aux chefs d'entreprise ;
- ✓ Une permanence juridique à prix préférentiel ;
- ✓ Des salles de réunions à disposition ;
- ✓ Les tableaux de soumissions publiques ;
- ✓ L'ensemble des prestations du Bureau des Métiers.

10 bonnes raisons pour devenir Membre

- ✓ Participer activement au développement de votre profession, dans la cadre de commissions (série de prix, commission informatique, etc.), de réunion de sections ou d'assemblées générales.
- ✓ Obtenir appui et conseil dans vos démarches auprès des pouvoirs publics sur le plan communal, cantonal et fédéral.
- ✓ Bénéficier des conseils et de l'assistance de spécialistes en cas de conflits ou de litiges relatifs au droit du travail, etc.
- ✓ Continuer à former et à vous perfectionner à moindre coût dans la cadre des cours et séminaires organisés par votre Association.
- ✓ Economiser votre temps et votre argent en décomptant de la manière la plus simple et la plus avantageuse.
- ✓ Etre informé de ce qui se passe « en haut » au travers notamment de l'Union suisse des arts et métiers (USAM).
- ✓ Compter sur le soutien de votre Association professionnelle dans tous les problèmes que vous rencontrez en tant qu'artisan et employeur (contacts avec les fournisseurs, les syndicats, les banques, les architectes, etc.).
- ✓ Etre écouté lorsque vous avez quelque chose à dire et avoir la possibilité de faire progresser vos idées en utilisant la force et le réseau de contacts privilégiés de votre Association.
- ✓ Bénéficier d'avantages matériels aussi bien en ce qui concerne la participation à des cours que dans le domaine des assurances ou lors de certains achats et investissements communs.
- ✓ « **S'unir pour être forts** » : c'est la meilleure formule pour défendre en commun les intérêts de votre profession et faire valoir le point de vue patronal, tout en rendant service à vous-même.

Le Comité

Le Président

Stéphane Lattion

Lattion & Veillard Sàrl
Route des Iles 5
1868 Collombey
stephane@lattion-veillard.ch
079 254 55 33

Les Membres du Comité

Nicolas Bonvin

Terrettaz SA Parcs et Jardins
Chemin du Lazaret 20
1950 Sion
nicolas@terrettazsa.ch
076 316 00 21

Vincent Lugon-Moulin

L'Autre Paysage Sàrl
Chemin du Raccot 23
1868 Collombey
lautre Paysage@gmail.com
079 617 10 42

Thomas Panchard

Jardin Société Anonyme
Créfillon
3966 Chalais
jardinsa@bluewin.ch
079 446 44 22

Joseph Vouillamoz

Arbora Sàrl
Route de Plan Baar 69
1996 Baar (Nendaz)
info@arbora-paysagistes.ch
079 252 89 15

Sébastien Nicollier

Nicollier Group SA
Chemin du Rhône 133
1926 Fully
sebastien@nicollier.ch
079 891 88 66

Mathias Bender

Bender Emmanuel SA
Av. des Grandes Maresches 110
1920 Martigny
info@bendersa.ch
079 442 80 75

Le Secrétaire patronal

Lucien Christe

lucien.christe@bureaudesmetiers.ch
027 327 51 41
Bureau des Métiers
Rue de la Dixence 20
1950 Sion

Nos entreprises membres

Alain Duc Paysagiste SA

Rue du Pafouer 101
3963 Crans-Montana 1

ALPGARDEN SCM

Rue de la Vouagère 24
1908 Riddes

Amacker Paysagiste Sàrl

Chemin de Tsamandon 19
1997 Haute-Nendaz

ANDREA Giordano

Route de Loye 21
3979 Grône

Arbolys paysage Sàrl

Route de Prodemainge 27
1937 Orsières

Arbora Sàrl

Route de Plan-Baar 69
1996 Baar-Nendaz

Arbre and Co Sàrl

Route de Pirracholâtre 6
3972 Miège

Bender Emmanuel SA Paysagiste

Avenue des Grandes Maresches 110
1920 Martigny

Bernard paysagiste Sàrl

Route de Lonzerayes 26
3972 Miège

Bruchez Alpine Garden Sàrl

Route de Verbier 68
1934 Le Cotterg

Centre éducatif de Pramont

Rue de Pramont 61
3977 Granges

Centre ORIF

Case postale 112
1962 Pont-de la Morge

Commune de Conthey

Route de Savoie 54
1975 St-Séverin

Constantin Parcs et Jardin SA

Route de Ferrage
1920 Martigny

Darioli Florian Paysagiste Sàrl

Route de Plan Baar 4
1996 Baar/Nendaz

DECO-JARDIN Sàrl

Chemin de Revenettaz 4
1872 Troistorrents

Elag'arbres Sàrl

Route de la Chapelle 20
1869 Massongex

Frank Morelato Sàrl

Route de Bruson 6C
1934 Bruson

Frédéric Roux, Paysagiste

Case postale 347
1936 Verbier

Gaillard SA

Route de Verbier 27
1934 Le Châble

Garden-Green S.A.

Chemin du Moulin 6
1868 Collombey

Nos entreprises membres

Haut-de-Cry Paysage, Nicolas

Crettenand

Rue chez Moren 31
1955 Grugnay (Chamoson)

JARDIN ALPIN Sàrl

Chemin de Courtelette 8
1997 Haute-Nendaz

Jardin Société Anonyme, Panchard

Route de Sous-Géronde 42
3960 Sierre

Jean-Paul Beney – Paysagiste

Route de Vassereule 7A
1868 Collombey

JS Paysages, Julien Schildknecht

Rue du Simplon 59
1869 Massongex

La Vallée Paysage Sàrl

Route des Landoux 47
3961 Vissoie

Lattion & Veillard Sàrl

Rte des Iles 5
1868 Collombey

L'Autre paysage Sàrl

Chemin du Raccot 23
1868 Collombey-Muraz

LDS Paysagiste De Staercke

La Mnt du Moulin 15
3973 Venthône

Les Jardins de Magali Sàrl

Les Cibleries 6
1897 Le Bouveret

Lehmann Plantes SA

Chemin des Faisans 9
1950 Sion

La Maison de L'Horticulture SA

Route de Vollèges 2
1934 Le Châble

MAY & BRONJA SA

Route de Verbier-Station 23
1936 Verbier

Michelet Paysagistes SA

Chemin du Cleusy 44
1997 Haute-Nendaz

MJ paysage Sàrl

Le Lacoui 5
1973 Nax

NAOUX PAYSAGISTE Sàrl

Chemin de la Raspille 7
3960 Sierre

Nicollier Group SA

Rue du Rhône 133
1926 Fully

Paysage Gourmand Sàrl

Route de Biolette 9
1996 Basse-Nendaz

Plaschy Paysagistes Sàrl

Rue de l'Industrie 10
1950 Sion

RAYMOND RITHNER S.A.

Route de Pré-Bérard 17
1870 Monthey 1

Nos entreprises membres

Raphaël Marchetti SA
Chemin de Champroz
1941 Vollèges

RealSport Group VS SA
Rue des Cèdres 10
1950 Sion

Schroeter Paysagiste
Rue de la Madeleine 7
1963 Vétroz

Solioz Cembra Natura
Route des Barmes
3961 Saint-Jean

Stève Ballestraz Sàrl
Route de Loye 9
3979 Grône

Tendance Nature
Route de la Courtaz 70
1991 Salins

Terrettaz SA Parcs et jardins
Chemin du Lazaret 20
1950 Sion

Valjardin Sàrl
Route des Aunaires 52
1870 Monthey

Ville de Monthey – Service IME
Route du Petit-Clos 2
1870 Monthey

Ville de Sion, section des Parcs et Jardins
Chemin des Potences 4
1950 Sion 2

Z.E.P. Sàrl
Rue de la Place 4
3965 Chippis

Combien ça coûte ?

I. Finance d'entrée:

Fr. 200.--

II. Cotisation ordinaire

0.3‰ de la masse salariale

Minimum: entreprises simples Fr. 300.--

III. Cotisation JardinSuisse

Fr. 300.- de cotisation de base et 3‰ calculé sur la masse salariale

Sur la cotisation, JardinSuisse Valais s'engage à prendre à sa charge le 1‰.

Exemples de cotisation ordinaire JardinSuisse Valais + JardinSuisse

		Montant de la cotisation
Pour une entreprise avec une masse salariale de :	Fr. 200'000.--	Fr. 1'300.--
	Fr. 400'000.--	Fr. 2'300.--
	Fr. 1'000'000.--	Fr. 5'300.--

Contacts

Informations Association

JardinSuisse Valais

Rue de la Dixence 20

1951 Sion

Tél : 027 327 51 11

Fax : 027 327 51 80

Contacts

Secrétaire patronale

Maeva Jaggi

Tél : 027 327 51 41

maeva.jaggi@bureaudesmetiers.ch

Plan de situation



Visitez notre site internet

www.jardinsuisse-valais.ch



